



Visite Aftercare : L'ADB incite les investisseurs à un réinvestissement systématique.



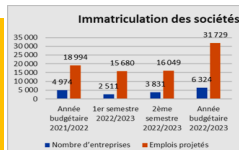
Réformes dans le secteur agro-alimentaire

Page: 2



L'ADB incite les investisseurs à un réinvestissement systématique.

Page: 6 à 7



Second semestre en chiffres: Résumé des statistiques des réalisations

Page: 4



Atelier avec toutes les parties prenantes intervenant dans le processus d'établissement d'une entreprise au Burundi

Page: 8

Ensemble pour réfléchir sur les réformes légales et/ou institutionnelles dans le secteur agro-alimentaire

« L'Agence de Développement du Burundi a organisé un atelier de réflexion sur les réformes légales et/ou institutionnelles visant la création de bonnes conditions pour attirer les investisseurs dans le secteur agro-alimentaire en date 09 février 2023 à l'hôtel Best Outlook de Bujumbura. »

Secteur agricole, moteur de la croissance des différents autres secteurs

Dans son mot d'ouverture, le Directeur Général de l'ADB, Monsieur Didace Ngendakumana a indiqué qu'en plus de l'alimentation directe, le secteur agricole est le principal fournisseur de la matière première du secteur de l'agro-industrie. Bien plus, dans le but d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable pour tous, augmenter les revenus des ménages, procurer des devises, fournir la matière pour le secteur industriel et créer des emplois dans le secteur de la transformation et des services connexes à l'agriculture, des stratégies visant l'accroissement de la production agricole et la réduction des pertes post-récoltes ont été mises en œuvre. A-t-il ajouté.



Vue partielle des participants

Les grands défis liés au secteur agricole

Même si le secteur agro-alimentaire est sur une bonne lancée, il se heurte à divers obstacles liés à la certification des produits agricoles (il y a risque de consommer des produits qui ne sont pas conformes aux normes de qualité requise), aux difficultés d'accès au marché d'écoulement et au financement, aux contraintes énergétiques, au

manque d'une main d'œuvre qualifiée, etc. Ces défis évoqués, et bien d'autres, constituent des obstacles à l'amélioration du climat des affaires et l'attraction des investisseurs agricoles, dit le Directeur Général de l'ADB dans son discours d'ouverture.

Quelles réformes pour l'investissement dans le secteur agro-alimentaire ?

Le monde des affaires étant un monde très compétitif, nécessite la création d'un environnement propice pour les affaires et la mise en œuvre progressive des réformes légales, réglementaires et administratives pour s'améliorer du jour au jour. D'où les participants ont, dans des travaux de réflexion en groupes par domaine d'intervention agricole et transformation agro-alimentaire, dégagé des réformes prioritaires dans chaque secteur présenté.

D'une manière générale, les réformes proposées sont notamment la mécanisation du système agricole par irrigation, révision de la politique foncière agricole, détermination des zones agricoles et d'habitat, mise en place d'un système de gestion efficace post-récolte, existence d'une politique de financement du secteur agricole, l'accompagnement de la mise en place d'un Manufacturing Academy.

Des sensibilisations visant à maximiser la création d'emplois

Dans le but de relever la conscience de l'impact positif de la libre entreprise par l'accompagnement des PME afin qu'elles puissent être les créateurs d'emplois et d'opportunités au Burundi, l'ADB en collaboration avec le CDE ont conjointement organisé le 7 juin 2023, un atelier régional.

Le DG de l'ADB M. Didace Ngendakumana a précisé que cet atelier est tenu dans le cadre de sensibiliser la population et les entrepreneurs à prendre conscience afin qu'il y ait un changement dans la création des petites entreprises pour maximiser la création d'emplois.



Photo de famille

Dans son discours, le DG du CDE, M. Aimable Manirakiza a montré que les petits entrepreneurs sont des piliers du développement et qu'ils contribueront sans nul doute à l'aboutissement de la Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060. Pendant l'atelier, deux présentations ont eu lieu: Maître Ange Dorine Irakoze du cabinet Rubeya, a fait une présentation sur la loi régissant les sociétés au Burundi,

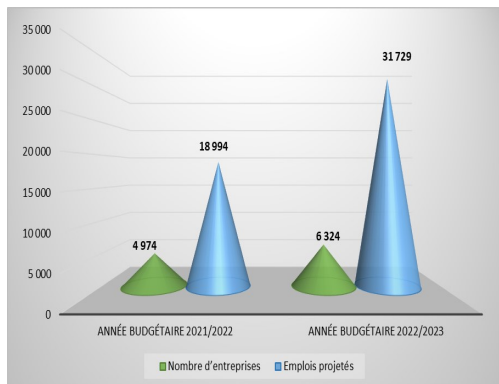
les obligations de l'employeur et droits et les devoirs de l'employé. Elle a mis un accent particulier sur la politique de l'embauche et de licenciement de l'employé tandis que Monsieur Serge Nsabimana, Chef de Service immatriculation a présenté sur les missions de l'ADB et a expliqué les procédures de création des sociétés en lignes, les exigences, les différents types de sociétés et les obligations.



Vue partielle des participants

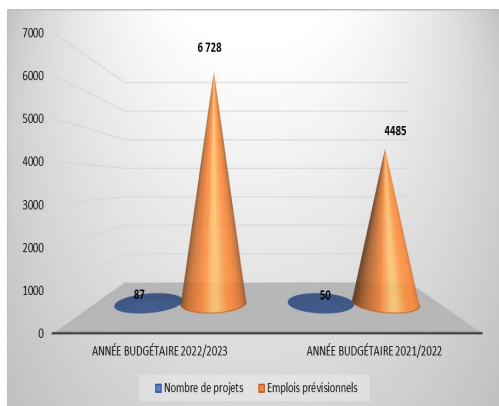


Des statistiques sur la création d'entreprises



Au cours de ce second semestre (janvier-juin 2023), 3831 sociétés ont été immatriculées contre 2511 entreprises immatriculées au premier semestre de la même année, c'est-à-dire juillet-décembre 2022. Selon les statistiques relatives aux déclarations des créateurs d'entreprise, 16049 emplois sont projetés. Ici, il faut préciser que ces chiffres relatifs au nombre d'emplois créés sont révélés par l'investisseur au moment de la création de la société. Il s'agit donc des projections qui ne seront confirmées qu'au moment de l'enquête de suivi-évaluation.

Des statistiques sur les Certificats d'éligibilité aux avantages du Code des investissements

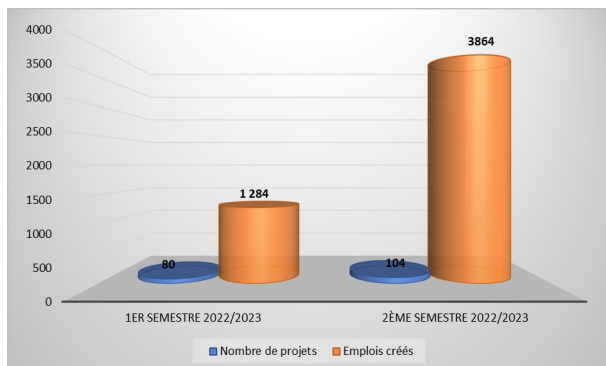


Selon la même source, de juillet 2022 à juin 2023, l'ADB a octroyé 87 certificats d'éligibilité aux avantages du Code des Investissements, correspondant à un capital prévisionnel de 1 121 960 952 389 FBU avec une projection de 6728 emplois.

Comparativement à l'année budgétaire 2021-2022, il y a eu une hausse. En effet, pour cette période, 50 certificats d'éligibilité aux avantages du Code des Investissements ont été octroyés, correspondant à un capital prévisionnel de 616 145 090 531 avec une projection de 4 485 emplois.

Sur ce point, notons que ces avantages sont octroyés dans le cadre de la mise en application des dispositions du Code des investissements.

Des statistiques sur les Certificats temporaires de conformité aux engagements dans le cadre du Code des Investissements



Pendant cette période, l'ADB a délivré 104 Certificats temporaires de conformité aux engagements dans le cadre du Code des Investissements. Ils ont déjà investi 624 022 502 589 BIF avec 3864 emplois créés, tandis qu'au 1^{er} semestre 80 Certificats temporaires de conformité aux engagements avaient été délivrés, avec un investissement de 274 691 132 975 BIF et 1284 emplois créés.

En date du 24 mai, 2023 L'ADB a participé aux journées portes ouvertes, édition 2023 du Ministère des Affaires Étrangères et Coopération au Développement ont le thème était "la diplomatie économique au service du développement à l'ère de la mise en oeuvre de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine ZLECAF".



Au stand de l'ADB

réalisé (art 4,9° Code des investissements) L'investisseur a deux possibilités : entreprise à capitaux étrangers à 100% et entreprise à capitaux étrangers d'au moins 10%



M.me Marie Goreth HATUNGIMANA, Cadre d'Appui/ADB

A cet occasion, Mme HATUNGIMANAMA Marie Goreth, Cadre d'appui à l'ADB, a effectué une présentation sur les dispositifs du Burundi pour promouvoir le commerce et attirer les investissements directs étrangers dans le cadre de la ZLECAF.

Sa présentation portait sur: les facilités offertes dans la création des entreprises, les incitations non fiscales accorder aux investisseurs, les incitations fiscales octroyées, la publication des informations, les défis et les recommandations.

Rappelons que les Investissements directs étrangers sont définis comme tout investissement dont la participation étrangère dans le capital social d'une entreprise est au moins égale à 10% de l'investissement



Vue partielle des participants



Vue partielle des participants

Visite Aftercare : L'ADB incite les investisseurs à un réinvestissement systématique.



M. Didace NGENDAKUMANA/DG ADB et sa Délégation en visite dans la société ELAGA

En date du 21 au 23 février 2023, le Directeur Général l'Agence de Développement du Burundi (ADB), Monsieur Didace Ngendakumana a effectué une visite dans certaines sociétés à savoir la BUCECO, OPULENT (ex-Novotel), SOSUMO et ELAGA. Cette visite a été organisée dans le but d'accompagner les sociétés ayant bénéficié des avantages du code des investissements, en vue de s'enquérir de l'état des lieux de l'exécution de leur projet ; s'assurer de la destination des biens exonérés ; échanger sur les difficultés rencontrées et éventuellement y trouver des solutions.

Lors de ces visites, le Directeur Général de la SOSUMO Général Major Aloys Ndayikengurukiye, a remercié l'ADB pour cette visite qui rentre dans le cadre d'un accompagnement aux investisseurs. Il se réjouit de l'appui technique que leur apporte l'ADB en leur octroyant les exonérations. Quant au Directeur Général Adjoint de la Société ELAGA, M. Jean Claude Nyawakira il a remercié le Gouvernement pour les avantages déjà bénéficiés dans le cadre de la zone franche, lesquels avantages les ont permis de s'approvisionner en équipements modernes. Il a ainsi profité de l'occasion pour demander à l'ADB de l'accompagner pour le nouveau projet qui consiste à un développement d'une

chaîne de valeur piscicole au Burundi. Selon Madame Izere Verra, Assistante de Directeur Général de BUCECO, elle, se réjouit de la visite de M. Didace Ngendakumana, Directeur Général de l'ADB, car ceci a permis d'échanger sur les principaux défis auxquels la société fait face. Elle a affirmé que les conseils qui leur ont été prodigués, leur permettront de remédier aux problèmes rencontrés et de trouver des solutions durables.

Lors des échanges menés pendant les visites, les défis principalement rencontrés sont liés au manque

du courant électrique, au manque des devises pour s'approvisionner en matières premières et le problème de transport de la matière première dans le Lac Tanganyika pour la BUCECO. Pour la société OPULENT Ltd, la pandémie du COVID 19 a enfreint les travaux de finition de l'hôtel. A tous ces problèmes, le Directeur Général de l'ADB leur a rassuré que tous ces défis vont bientôt être relevés. « Pour le cas du courant électrique il y a des barrages en cours de construction, on espère que d'ici peu ce problème sera résolu ; pour le cas des devises ce problème va aussi être résolu parce que la croissance économique qui s'observe actuellement, il n'y a aucun doute que cette situation va se décanter et enfin le problème de transport sur le lac va bientôt trouver solution avec le flux des investisseurs qui manifeste l'intérêt d'investir dans ce domaine. » a-t-il ajouté.

Dans son interview à la fin de la visite, Monsieur Didace Ngendakumana le DG de l'ADB a fait savoir que les promoteurs des projets visités, sont encouragés dans leurs entreprises et informés sur des nouvelles réformes et celles en cours. Quant à l'ADB, les visites Aftercare créent un climat de confiance entre les investisseurs et l'ADB ; de plus, elles donnent la vraie image de l'état de leurs investissements, permettent ainsi d'évaluer l'ampleur des efforts fournis. La Direction Générale de l'ADB et toute la délégation constatent l'utilisation des biens accordés en exonération aux projets bénéficiaires et les relations entre ADB et Investisseurs sont renforcées.

Notons que parmi les réformes en cours, l'ADB est en train d'informatiser le service en charge d'octroyer les exonérations. Les demandes des avantages du code des investissements seront d'ici peu en ligne.



M. Didace NGENDAKUMANA/DG ADB et sa Délégation dans la SOSUMO



M. Didace NGENDAKUMANA/DG ADB et sa délégation dans la société BUCECO

Atelier avec toutes les parties prenantes intervenant dans le processus d'établissement d'une entreprise au Burundi

L'Agence de Développement du Burundi a organisé en date du 24 mars 2023, un atelier avec toutes les parties prenantes intervenant dans le processus d'établissement d'une entreprise au Burundi dans le but de renforcer la collaboration dans l'assistance des investisseurs pour l'obtention des documents requis pour leurs activités à l'hôtel Best Outlook de Bujumbura.

Le Directeur Général de l'ADB, Monsieur Didace Ngendakumana a fait savoir qu'au niveau de l'ADB, on enregistre et délivre les certificats contenant le numéro du registre de commerce et le NIF et les autres institutions interviennent surtout au niveau de délivrance des licences ou de différentes autorisations permettant aux investisseurs à pouvoir opérer au Burundi. Selon lui, il a été remarqué qu'au niveau de la délivrance de ces documents (les autorisations et les licences), il y a de fois des lenteurs et manque d'informations suffisantes. C'est pourquoi, l'ADB a réuni toutes les parties prenantes pour les inviter à réformer leurs services, les sensibiliser à donner plus de facilités, beaucoup plus d'importance à la délivrance de ces documents et communiquer de façon ouverte, toutes les exigences nécessaires, et surtout le délai exigé pour l'obtention de ces autorisations.



Vue partielle des participants



Au cours de cet atelier, quatre présentations ont eu lieu notamment :

- Le processus d’obtention des différentes autorisations pour l’extraction, achat et vente des produits miniers
- Les critères et les documents exigés pour une autorisation d’ouverture des établissements de crédit, institutions de microfinance et établissements de paiement au Burundi.
- La certification des produits, procédés et services : Selon la norme ISO/IEC 17065 : 2012 et
- Procédures d’ouverture et d’accréditation des formations sanitaires et autres institutions apparentées à la santé.

Le Directeur Général de l’ADB, a clôturé l’atelier en plaidant pour la simplification des procédures et la facilitation des investisseurs dans l’obtention des licences indispensables auprès des institutions gouvernementales.

Promotion des grands projets ministériels

L'identification des grands projets existant dans les ministères et explorer les possibilités d'en créer pour des fins promotionnels des investissements, tel était l'objet de l'atelier organisé par l'ADB en date du 13 au 14 avril 2023.

Selon M. Mechack Mosozi, qui pendant la 1ère journée a représenté le Directeur Général de l'ADB, les objectifs de cet atelier étaient :

- ◆ D'identifier les projets de grande envergure logés dans tous les ministères sectoriels et Institutions publiques et privées dans l'optique de les présenter aux investisseurs lors des missions de prospection.
- ◆ D'explorer la possibilité d'améliorer les projets existants pour les rendre économiquement acceptables et créer d'autres au besoin pour enrichir la provision de la prospection.
- ◆ De produire les fiches de ces projets pour faciliter la compréhension du projet par l'investisseurs

« Dans le prolongement de son discours, le développement n'est pas une affaire privée réservé à certains pays comme d'autres peuvent être tentés de penser dans ce sens, vu qu'il y a des continents dont les pays sont plus développés que dans d'autres continents.» e-t-il ajouté

Après la présentation introductive pour orienter les autres présentations portant sur les projets pouvant intéresser les investisseurs privés, effectuée par M. Jean-Claude Ntibaneje, Chef de Service Étude, Prospection et Recherche des Opportunités à l'ADB, douze projets de différents ministères, ont été présentés.

La 2ème journée a été débutée par un mot du DG de l'ADB, M. Didace Ngendakumana qui précise que la rencontre vise à collecter et enrichir les grands projets que possèdent les ministères afin de les mettre à la disposition des investisseurs potentiels nationaux et internationaux.



De G à D M. Ntibaneje Jean Claude et Mosozi Méchaque tous de



Vue partielle des participants

Des mission de prospection

Le Directeur Général de l'ADB, M. Didace Ngendakumana, en compagnie du Directeur Général de la Regideso, Dr, Ig, Major Albert Manigomba et son équipe ainsi que l'Amb. Alexis Bukuru, ont visité le 04/04/2023 à Johannesburg, la société Baynes Transformers Technology (BTI) dans le cadre de poursuite des procédures d'une probable installation de cette entreprise au Burundi.



Le Directeur Général de l'ADB, au cours de cette mission a aussi effectué des visites de prospection dans 3 entreprises sud-africaines dans le but de les présenter des opportunités d'investissements au Burundi et les inviter à y investir.



Le Directeur Général de l'ADB, M. Didace Ngendakumana a participé au séminaire d'échanges d'expérience des Dirigeants des APIs des Pays Membres de la Zone de Libre Échange COMESARIA, du 15 au 16/2023 aux Seychelles.



Du 27 au 29 mars 2023, à Nairobi, l'ADB, représentée par M. Jean Claude Cibogoye a participé à la réunion d'analyse et de validation du projet de cadre légal et réglementaire de mise en œuvre de la politique sur les Zones Économiques Spéciales (ZES) au sein de l'ÉAC.



Du 01er au 03/02/2023, l'ADB_Burundi représentée par M. Ntibaneneje Jean-Claude et Madame Elyse Bella Bigane, a effectué une mission de prospection en Afrique du Sud, en collaboration avec l'Ambassadeur du Burundi en Afrique du Sud, Alexis Bukuru.



Le DG de l'ADB, M. Didace Ngendakumana, parmi les délégués burundais participant au sommet "Invest In Africa Summit 2023" qui s'est tenu aux Pays-Bas, du 16 au 17 mai 2023, autour du thème : 'déverrouiller la transformation numérique, les investissements et les opportunités commerciales en Afrique ! En marge de ce sommet, le DG de l'ADB a effectué une mission de protection et a échangé avec les différents entrepreneurs dans le but de les inciter à investir au Burundi .



www.easybusiness.bi

Guichet électronique
de création d'entreprise.
Rendre la vie plus facile
aux entrepreneurs du Burundi.



COMMENT CREER SA SOCIETE

1

1. Disposer d'une adresse E-mail valide
2. S'enregistrer via le lien www.easybusiness.bi ou www.investburundi.bi
3. Valider votre compte par le lien envoyé sur votre E-mail
4. Se connecter sur le lien par votre compte.

3

1. Annexer les documents requis : Bordereau de versement, Pièce d'Identité ou Passeports des associés, Statuts signés et scannés, et/ou autres documents demandés
2. Cliquer sur envoyer, vérifier le message de réception de votre enregistrement par l'ADB
3. Attendre le message de confirmation d'enregistrement de votre société dans votre E.mail

2

1. Vérifier la disponibilité du nom de votre entreprise
2. Cliquer sur enregistrer et remplir le formulaire
3. Télécharger les Statuts de l'ADB, signer et scanner
4. Payer 40.000 BIF sur le compte de l'OBR (Receveurs d'Impôts) ouvert à la banque : BANCUBU, BBCI, BCAB, IBB, DTB, CRDB, BGF

4

1. Recevoir par E.mail le Certificat d'immatriculation qui comprend :
 - Numéro d'Identification fiscale (NIF)
 - et le numéro du Registre de Commerce (RC)

Contact:



Tél: +257 22275996
+257 22275997



contact@investburundi.bi
B.P: 7057 Bujumbura



Mutanga Nord,
Boulevard Mwezi GISABO